

N°5

FOCUS NATURA 2000

HAUTE VALLÉE DE LA SEUGNE
EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

LES CHIFFRES CLEFS SUR NATURA 2000

Natura 2000, c'est le plus vaste réseau de sites naturels protégés en Europe ! On y trouve des sites terrestres et marins.



En Europe, c'est 18,5% de la surface terrestre du territoire de l'Union Européenne et 9% de la surface marine.



En France, c'est 13% de la surface terrestre métropolitaine et 34% de la surface marine : soit 1 756 sites Natura 2000 ! Avec des espèces et habitats dits d'intérêts communautaires :



102 espèces animales



123 espèces d'oiseaux



63 espèces végétales



132 habitats naturels

La Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents, c'est :

4 342 hectares, répartis sur 2 départements (Charente-Maritime et Charente), qui concernent 65 communes



15 habitats naturels d'intérêts communautaires (boisements humides, prairies humides, cours d'eau, ...)



24 espèces animales d'intérêts communautaires (poissons, chauves-souris, insectes, mammifères, ...)

LA CISTUDE D'EUROPE

La Cistude d'Europe, est une tortue assez petite (une vingtaine de cm, pesant un kilo maximum), reconnaissable à ses points jaunes sur l'ensemble de son corps (tête, pattes, queue). C'est une espèce protégée, quasi menacée à l'échelle Poitou-Charentes, qui fait l'objet d'un plan national d'actions.



Cette tortue, de la famille des reptiles, vit dans les zones humides (plans d'eau, mare, cours d'eau, marais ...). Elle est semi-aquatique. Vous pouvez l'observer se bronzer au soleil, de mars à octobre, sur un arbre tombé par exemple au bord d'un plan d'eau, d'une mare ou d'un cours d'eau. On peut également l'apercevoir se balader sur terre, lorsqu'elle recherche, de juin à juillet, un site pour pondre sur des sols meubles (prairie, digue d'étang, parcelle cultivée, ...). En hiver, la Cistude se cache à l'abri des regards. Elle se réfugie sous une importante couche de vase et de débris de végétaux sous l'eau, comme dans les queues d'étangs, les roselières, les bras morts de cours d'eau.



Des suivis sur le site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne ont permis d'attester sa présence. Une gestion adaptée des milieux où elle vit est nécessaire pour la préserver.



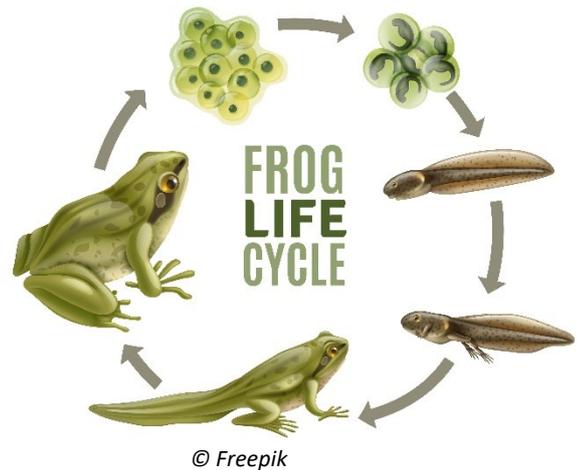
Quelques recommandations :

- Privilégier les pentes douces sur les berges des plans d'eau et des mares.
- Préserver des troncs d'arbres morts dans l'eau ou des rochers, pour lui permettre de se thermoréguler et capter les rayons du soleil.
- Limiter l'accès au public pour préserver la tranquillité de l'espèce (c'est une espèce discrète et farouche, prête à plonger à la moindre inquiétude).

SURVEILLANCE DES POPULATIONS D'AMPHIBIENS

Chez les amphibiens, on distingue les anoues et les urodèles. Les anoues sont dépourvus de queue au stade adulte, comme les grenouilles et crapauds. Alors que les urodèles gardent leurs queues, comme les salamandres et les tritons.

Les amphibiens sont des animaux qui mènent à la fois une vie terrestre à l'âge adulte et aquatique notamment durant la phase larvaire et lors de la phase nuptiale (lors de la reproduction pour une majorité des espèces). C'est pour cela que le nom amphibien provient du grec « amphi » (double) et « bios » (vie), car ils ont un cycle de vie en deux phases.



33% de ces espèces ont une tendance de population nationale en diminution, selon le LASHF, organisme qui coordonne la surveillance de l'herpétofaune en France depuis 2021.

Actuellement, les tendances des populations des amphibiens, appliquées dans le cadre de l'évaluation des politiques environnementales, sont estimées, voire inconnues. En Nouvelle-Aquitaine, trop peu de suivis de populations d'amphibiens sont actuellement mis en œuvre. Ainsi, un programme de surveillance de ces espèces est mené sur 15 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine, dont sur le site Natura 2000 de la Haute vallée de la Seugne. Il est mené localement par l'association Nature Environnement 17.



? **Le saviez-vous ?** En France, tous les amphibiens sont protégés par la loi : il est interdit de les déranger, les déplacer, les prélever et les détruire, quel que soit leur stade de vie : œufs, larves ou têtards, adultes vivants ou morts.

Une faible diversité d'espèces sur la Maine

Pour observer les amphibiens, il faut les chercher dans les zones humides comme les plans d'eau, les mares, les ruisseaux, ... L'association environnementale a ainsi prospecté 9 plans d'eau répartis sur le bassin versant de la Maine. Certains sites prospectés témoignent de l'autochtonie et de la reproduction de certaines espèces, de par l'observation du Crapaud épineux, de la Rainette méridionale, la Grenouille agile, la Grenouille verte et le Triton palmé. Néanmoins, sur les 9 plans d'eau prospectés, aucun urodèle n'a été détecté. Ce premier inventaire atteste que la Haute vallée de la Seugne présente une faible richesse spécifique d'amphibiens. Réchauffement climatiques, pollutions diffuses, destruction des habitats, présence d'espèces exotiques envahissantes (Ecrevisse de Louisiane), ...



ACTIONS DE SENSIBILISATION



SEPTEMBRE 2024
Randonnée découverte de la vallée de la Seugne, sur la commune de Clion. Une trentaine de participants ont découvert les enjeux du territoire, autour de la faune et de la flore.



SEPTEMBRE 2024
Le SYMBAS était présent au comice agricole de Barbezieux pour présenter les enjeux de la vallée de la Seugne, avec des maquettes inédites sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides.



MAI 2024 – Balade en bord de Trèfle pour les élèves du collège Jean-Moulin de Barbezieux afin de découvrir les enjeux et les acteurs du territoire (éleveuse, maraîcher, éleveur ovin, technicien rivière, animatrice Natura 2000, ingénieur agroenvironnement)



ANNÉE 2024 – L'exposition sur le site Natura 2000 était visible à Jonzac, Montendre, Coux et Expiremont (Prêt à titre gratuit)

ET BIEN D'AUTRES ENCORE ...

NATURA 2000, RETOURS EN ACTION

Le classement d'un territoire en site Natura 2000 permet aux propriétaires et usagers de s'engager volontairement pour préserver la biodiversité de sites remarquables et de percevoir des subventions pour la mise en place d'actions. Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS) les accompagne dans la mise en œuvre de ces actions.

Valorisation des bonnes pratiques de gestion :

Une trentaine de propriétaires et usagers ont adhéré à la charte Natura 2000, pour un total de 119 hectares de milieux naturels préservés. Ils maintiennent ainsi les milieux naturels dans un bon état de conservation, réalisent des interventions raisonnées et adaptent leur période d'entretien pour ne pas impacter la faune en période de reproduction notamment.



Poursuite de la taille en têtard des arbres

Adaptation des pratiques agricoles :

Depuis 2023, les agriculteurs peuvent s'engager dans des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) pour mettre en œuvre des pratiques agricoles favorables à la préservation des espèces visées par le site Natura 2000. Cet outil a permis en deux ans d'engager 55 exploitations agricoles, pour un total de 381 ha de prairies préservées (absence de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires, adaptation des pratiques de pâturage et de fauche pour préserver la faune). Ces MAEC ont notamment permis de convertir 80 ha de terres cultivées en prairies sur nos bords de cours d'eau et de participer à la préservation des sites de ponte de la Cistude d'Europe et du Cuivré des Marais.



Conversion d'une parcelle cultivée en prairie

CONTACT ANIMATRICE NATURA 2000 : Barbara MONNEREAU

☎ 06 45 98 03 26

✉ natura2000@symbas.fr

🌐 <https://hautevalleeseugne.n2000.fr>

Rédaction, conception, : Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne - 7 rue Taillefert 17500 Jonzac. Impression : Imprimerie Michot. 5 bd Baie Saint-Paul, 17500 Jonzac. Ne pas jeter sur la voie publique. Ce document est publié avec la participation financière de l'Europe (FEADER) et du SYMBAS.